

**DÉPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTAIQUES**  
**ARRONDISSEMENT DE PAU****MAIRIE D'ORTHEZ****EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal****SÉANCE DU 22 OCTOBRE 2024**

\*\*\*\*\*

**PRÉSENTS** : M. HANON, maire-président, M. GROUSSET, Mmes LEMBEZAT, BAYLE-LASSERRE, M. BOUNINE, Mme ROUSSET-GOMEZ, M. SENSEBE, Mme DE MORO, M. LABORDE, adjoints, Mme PICHAUREAU, M. ARENAS, Mme FOURQUET, M. ETCHEBERTS, Mme LABORDE, MM. DUPOUY, CARRERE, WILS, VIVES, Mme LAMAZERE, M. COSTEDOAT, Mme MARQUEHOSSE, M. RAMALHO, Mmes JANNEL, MUSEL, DOMBLIDES, MM. CONEJERO, DELTEIL, LABENNE, MELIANDE

**EXCUSES** : M. DESPLAT (pouvoir à Mme LEMBEZAT), Mmes BOUBARNE (pouvoir à Mme ROUSSET-GOMEZ), DARSAUT (pouvoir à Mme LAMAZERE), M. BERGES (pouvoir à M. LABENNE)

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : M. RAMALHO

**24 – 132 - ADHÉSION DE LA COMMUNE D'ORTHEZ À LA FONDATION DU PATRIMOINE**

**Rapport présenté par Monsieur COSTEDOAT, conseiller municipal :**

La Fondation du patrimoine aide les propriétaires - collectivités, particuliers ou associations - qui s'investissent pour restaurer leur patrimoine. Elle accompagne leurs projets en recherchant des financements publics et privés afin de soutenir la rénovation du patrimoine notamment par le biais de campagnes de dons et de subventions.

La Fondation du patrimoine a initié une campagne de dons pour les travaux de restauration de la Maison Jeanne d'Albret comme ce fut le cas pour la rénovation de la fontaine. Elle est également partenaire de l'OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) puisqu'elle peut aider les particuliers à financer des travaux de mise aux normes de leur logement.

Pour consolider ce partenariat, Monsieur le Maire propose d'adhérer à la Fondation du patrimoine. Le montant de l'adhésion s'élève à 500 €.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :**

- décide d'adhérer à la Fondation du patrimoine,
- précise que les crédits sont inscrits au budget,
- autorise Monsieur le Maire à signer le formulaire d'adhésion.

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 22 octobre 2024**  
**Et tous les membres présents ont signé**  
**Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

**Le Maire d'ORTHEZ,**  
**Emmanuel HANON**



Publiée le